



# Les rôles des représentants du CVS

---

Document en FALC  
FACile à Lire et à Comprendre



## Le CVS c'est le Conseil de la Vie Sociale.

Le **CVS** c'est un lieu

où l'on peut parler de différentes choses.

Au **CVS** on fait des réunions pour améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées.

La qualité de vie c'est se sentir bien dans sa vie.

Il y a des représentants.

Les représentants sont des porte-paroles.

Aux réunions du **CVS** participent :

- les représentants des personnes accompagnées,
- les représentants des familles,  
des proches et des représentants légaux,
- les représentants des professionnels,
- la direction de l'établissement ou du service,
- un représentant de l'association,
- un représentant de l'équipe médico-soignante,  
par exemple un médecin ou une infirmière,
- un représentant des bénévoles,
- le délégué des personnes dans les ESAT,
- les invités, par exemple le maire.





Les représentants du **CVS** font un vote pour élire :

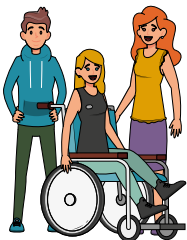
- son président et son président adjoint,
- son secrétaire.



Le mandat d'un représentant dure 3 ans.

Un mandat c'est la durée pendant laquelle une personne est élue.

## Les missions des différents représentants du CVS

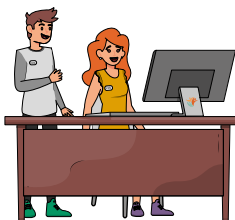


### Le représentant des personnes accompagnées

Il est porte-parole des personnes accompagnées.

Il fait le point avec les autres personnes pour connaître leurs questions et leurs demandes pour le **CVS**.

Après le **CVS**, il donne les réponses et informations aux autres personnes accompagnées.



Le représentant des personnes accompagnées peut demander de l'aide pour :

- mieux comprendre les informations du **CVS**,
- préparer le **CVS**,
- faire le retour du **CVS**.



Il peut demander de l'aide à :

- son référent,
- un autre professionnel,
- un parent,
- un proche.

## Le représentant des familles

Il est représentant pour toutes les familles et proches.  
Il demande aux autres familles et proches  
si ils ont des questions ou des demandes pour le **CVS**.  
Après le **CVS**, il fait un retour aux autres familles.



Pendant la réunion du **CVS**, il peut poser des questions  
sur la vie de tous les jours ou le travail à l'ESAT.  
Les questions doivent concerner tout le monde.  
Au **CVS**, on ne parle pas de situations privées  
qui concernent qu'une seule personne.

## Le représentant des professionnels

Il est au **CVS** pour écouter  
les personnes accompagnées.  
Il apporte ses savoir-faire et ses connaissances.  
Il peut donner des réponses aux questions posées.  
Il fait un retour aux autres professionnels après le **CVS**.





## La direction de l'établissement ou du service

La direction écoute les questions et les demandes des personnes accompagnées et des familles. Elle donne des réponses aux questions posées. Elle prend des décisions en prenant en compte les avis du **CVS**.

Pour connaître les avis du **CVS**, on peut faire des votes.

## Le représentant de l'association

Il donne des informations sur l'association. Par exemple quand l'association organise une vente de brioches pour financer des sorties.



Il fait remonter les informations du **CVS** au conseil d'administration de l'association. Le conseil d'administration prend des décisions pour toute l'association.

Cela veut dire que les réunions du **CVS** peuvent influencer les décisions prises par l'association.

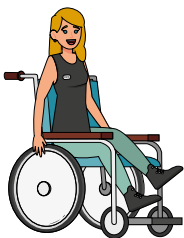
## Le président du CVS

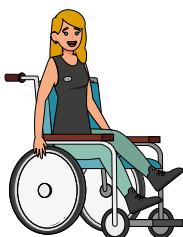
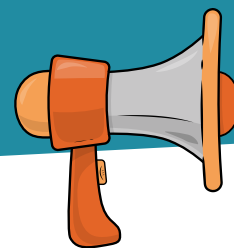
Le président est si possible une personne accompagnée.

Il écrit et valide l'ordre du jour de la réunion avec la direction.

Il anime la réunion et donne la parole à tous.

Il signe le compte-rendu.





Le compte-rendu c'est un document qui explique de quoi on a parlé pendant la réunion **CVS**. Le président du **CVS** participe à la rédaction du rapport d'activité du **CVS**. Le rapport d'activité décrit le fonctionnement des **CVS** de l'année passée. Le président adjoint aide le président dans ses missions.

## Le secrétaire du CVS

Le secrétaire est si possible :

- une personne accompagnée,
- un parent,
- un proche.



Le secrétaire prend des notes pendant la réunion. Il écrit le compte-rendu et le fait signer par le président. Il peut être aidé dans ses missions par l'établissement ou le service.

Ce texte a été rédigé par Stéphane TROESTLER, Damien SCHAEFFNER, Matthias ROYON, Eva RODRIGUEZ-MARTIN, avec le soutien de Steeve BOTTIN et Laura WALDHEIM de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace.

Ce document a été relu par Jean-Baptiste BEYSANG, de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace.

Coordination : Simon SCHOEFFLER, Centre de formation ETAPES, APBA.  
Illustrations / Graphisme : Fx Gaab, Centre de formation ETAPES, APBA.

© European Easy-to-road Logo : Inclusion Europe  
Plus d'information sur <https://www.inclusion-europe.eu/>





Document relu par les experts de l'atelier de transcription en FALC :  
Anne-Marie, Jonathan, Antonio, Juliane, Jérémy et Sandrine,  
accompagnés par Françoise.

Validé FALC le 2 décembre 2025



Atelier de transcription en FALC  
ESAT aux Trois Relais

41 rue de la Vedette - 67700 SAVERNE

☎ 03.88.02.19.19 – Poste 239

✉ [falc.esatsaverne@apedi-alsace.fr](mailto:falc.esatsaverne@apedi-alsace.fr)

